

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception
02/12/2013

Dossier complet le
06/12/2013

N° d'enregistrement
2013-1420

1. Intitulé du projet

AMENAGEMENT D'UNE AIRE D'ACCUEIL A PROXIMITE DE LA MAISON DE SITE
DES DEUX CAPS SUR LA COMMUNE D'AUDINGHEN

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom LEVIS

Prénom JEROME

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

CONSEIL GENERAL DU PAS DE CALAIS

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Dominique Dupilet

RCS / SIRET 2 2 6 0 0 0 0 12 0 0 0 1 2

Forme juridique collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
11	Aménagement d'une aire d'accueil au sein d'un espace naturel remarquable.

4. Caractéristiques générales du projet

Dolvent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

L'aménagement d'une aire d'accueil à proximité de la maison de site des Deux Caps concourt à une mutualisation des espaces de stationnement et a vocation à organiser et de facto supprimer les stationnements anarchiques sur ce secteur.

Cette aire d'accueil doit aussi accueillir des sanitaires à proximité de la maison de site qui feront l'objet d'une intégration paysagère.

4.2 Objectifs du projet

- Permettre l'accueil sur le site
- = Permettre la réorganisation de l'accueil sur le secteur d'Haringzelles et résoudre les questions de stationnements anarchiques
- Assurer une offre de sanitaires pour les usagers tout en l'intégrant dans le paysage

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Cette aire d'accueil de 82 places est composée de 2 espaces :

- une aire d'accueil principale de 42 places dont 2 PMR
- une aire aire secondaire extensive de 40 places

les traitements sont différenciés : le premier en revêtement avec liant végétal (type VEGECOL) et le second en mélange "terre-pierre" permettant une végétalisation de l'espace.

Le traitement des pentes permet d'assurer un impact le plus faible possible et de maintenir les cônes de vues vers le Gris-Nez

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Assiette foncière de 4485m ²	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. ____° ____' ____" ____

Lat. ____° ____' ____" ____

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ____° ____' ____" ____

Lat. ____° ____' ____" ____

Point d'arrivée :

Long. ____° ____' ____" ____

Lat. ____° ____' ____" ____

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

☐

Non

☒**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?**

Oui

☐

Non

☐**4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?****4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?**

Oui

☒

Non

☐

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

le projet s'inscrit dans le programme de travaux sur le Grand Site des Deux Caps (Gris-Nez et Blanc-Nez) et plus particulièrement à la création d'une maison du Site.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Pâturage

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

☒

Non

☐

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU d'Audinghen

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

☐

Non

☐

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	AUDINGHEN
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☒	☐	PNR Caps et Marais d'Opale
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☐	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☒	☐	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☒	☐	NPC005 falaises du Cran aux Oeufs et du Gris-Nez dune du Chatelet, Marais de Tardinghen, et dune de Wissant
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	

Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?

☒

☐

Environ 4000m² de pâture.
pas d'impact au regard de l'activité

Est-il concerné par des risques technologiques ?

☐

☒

Risques et nuisances

Est-il concerné par des risques naturels ?

☐

☒

Engendre-t-il des risques sanitaires ?

☐

☒

Est-il concerné par des risques sanitaires ?

☐

☒

Commodités de voisinage

Est-il source de bruit ?

☐

☒

Est-il concerné par des nuisances sonores ?

☐

☒

Engendre-t-il des odeurs ?

☐

☒

Est-il concerné par des nuisances olfactives ?

☐

☒

Engendre-t-il des vibrations ?

☐

☒

Est-il concerné par des vibrations ?

☐

☒

Engendre-t-il des
émissions lumineuses ?

☐☒

Est-il concerné par
des émissions
lumineuses ?

☐☒

Pollutions

Engendre-t-il des
rejets polluants dans
l'air ?

☐☒

Engendre-t-il des
rejets hydrauliques ?

☐☒

Si oui, dans quel
milieu ?

Engendre-t-il la
production
d'effluents ou de
déchets non
dangereux, inertes,
dangereux ?

☐☒

Patrimoine / Cadre de vie / Population

Est-il susceptible de
porter atteinte au
patrimoine
architectural,
culturel,
archéologique et
paysager ?

☒☐

La volonté du maître d'ouvrage est de penser e
réaliser l'ouvrage qui permettra d'intégrer au
mieux cet aménagement dans le paysage et en
parfaite harmonie avec le bâtiment de la futur
Maison du Site

Engendre-t-il des
modifications sur les
activités humaines
(agriculture,
sylviculture,
urbanisme /
aménagements) ?

☐☒

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

A noter qu'un schéma d'aménagement du secteur d'Haringzelles, découlant de l'orientation d'aménagement et de programmation inscrite au projet de PLUI de la CCT2C, est à construire de sorte à intervenir de façon globale et cohérente sur ce bout de territoire. Le présent projet en fait partie intégrante.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

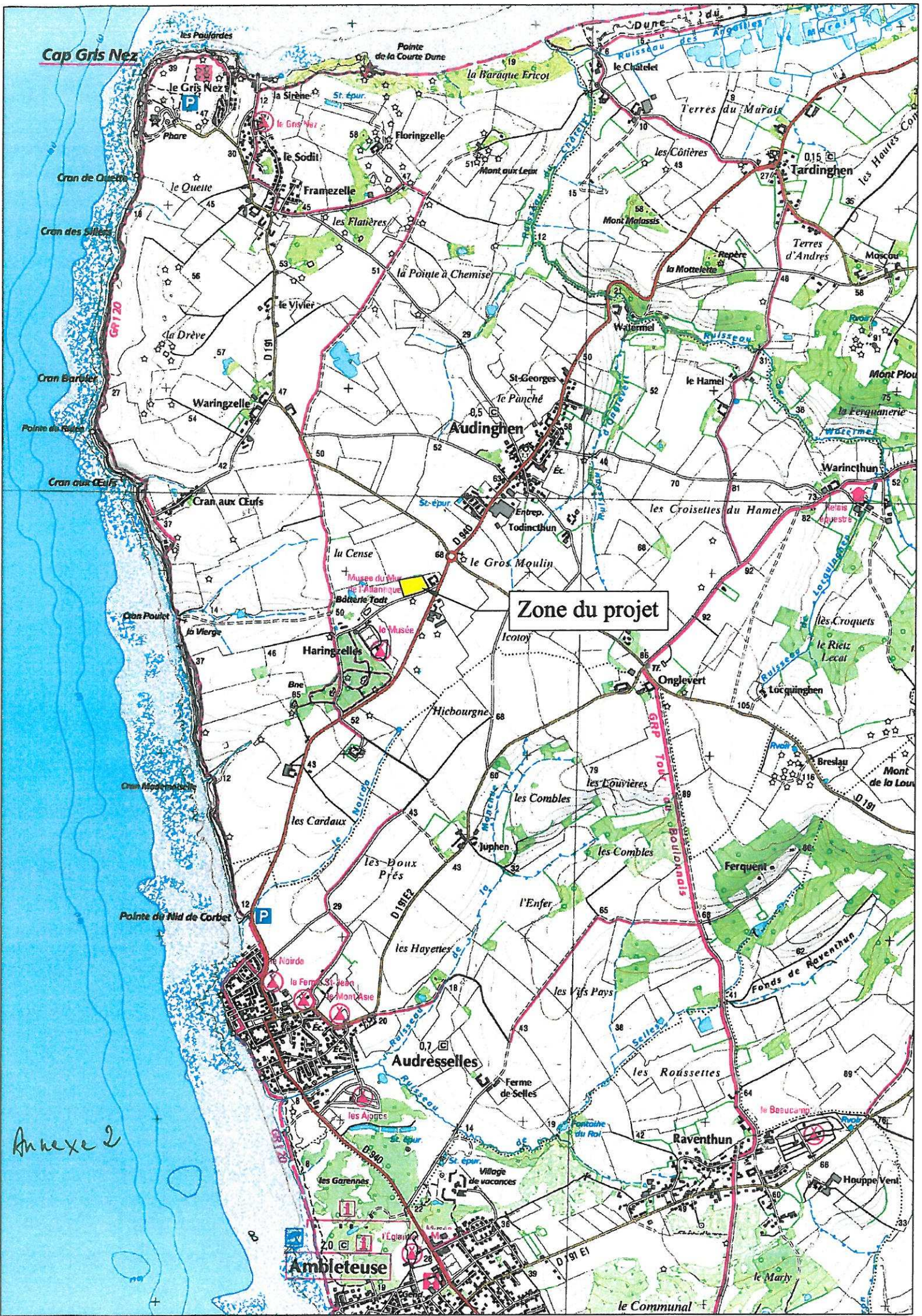
Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Dans le cadre d'opération Grand Site, le secteur d'Haringzelles et du Cran Poulet vont faire l'objet d'une réflexion toute particulière. A ce titre, une étude d'impact globale sera forcément menée par le maître d'ouvrage en concertation avec l'ensemble des partenaires de la démarche.

Cette étude d'impact intégrera donc ce projet d'aménagement d'aire d'accueil. Ce projet pourrait donc en être dispensé puisque "régularisé" ensuite.

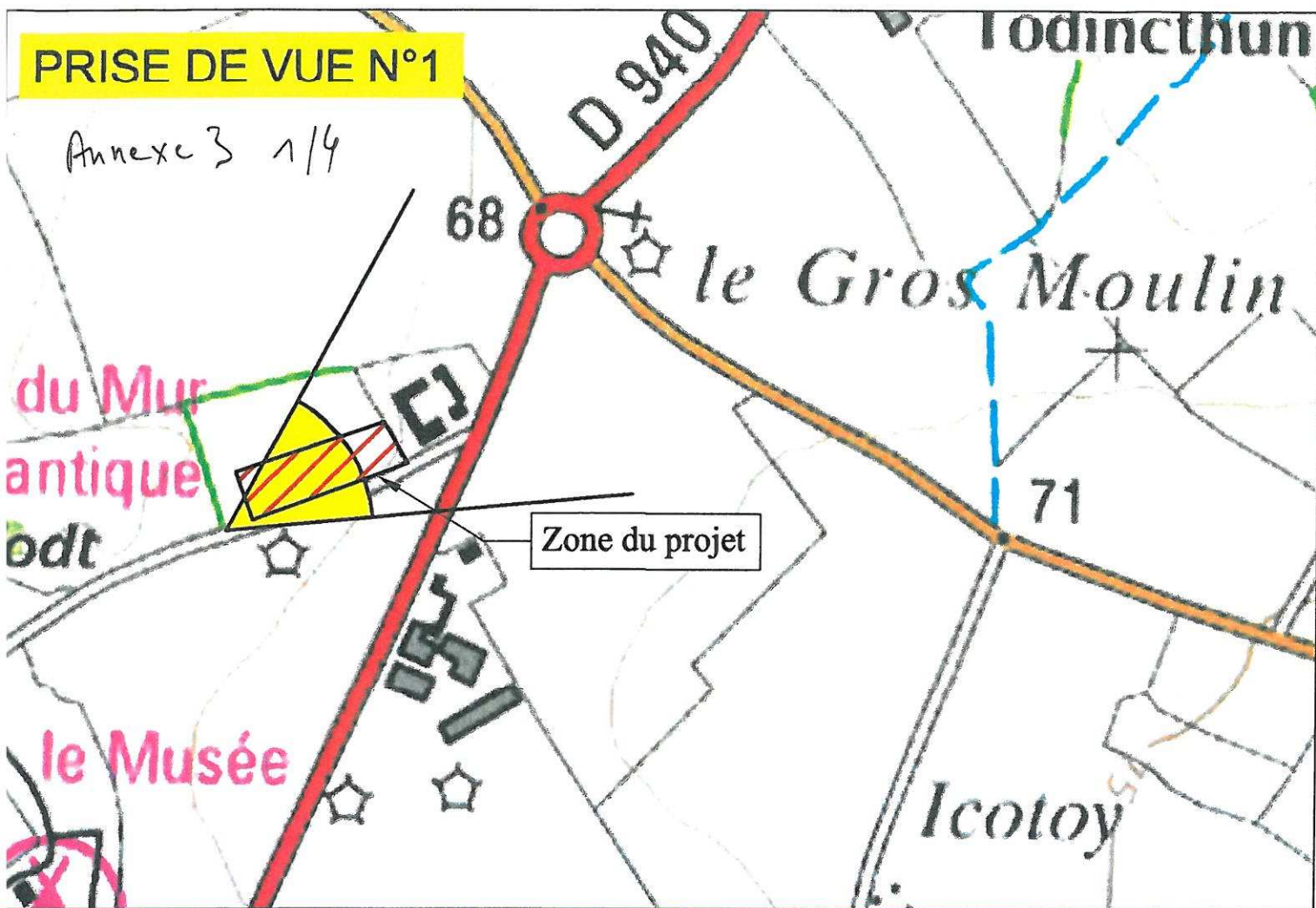


Zone du projet

Annexe 2

PRISE DE VUE N°1

Annexe 3 1/4



Date de la prise de vue: juin 2013

PRISE DE VUE N°2

Annexe 3 2/4

du Mur
antique
odt

le Musée

68

D 940

le Gros Moulin

Zone du projet

71

Icotoy

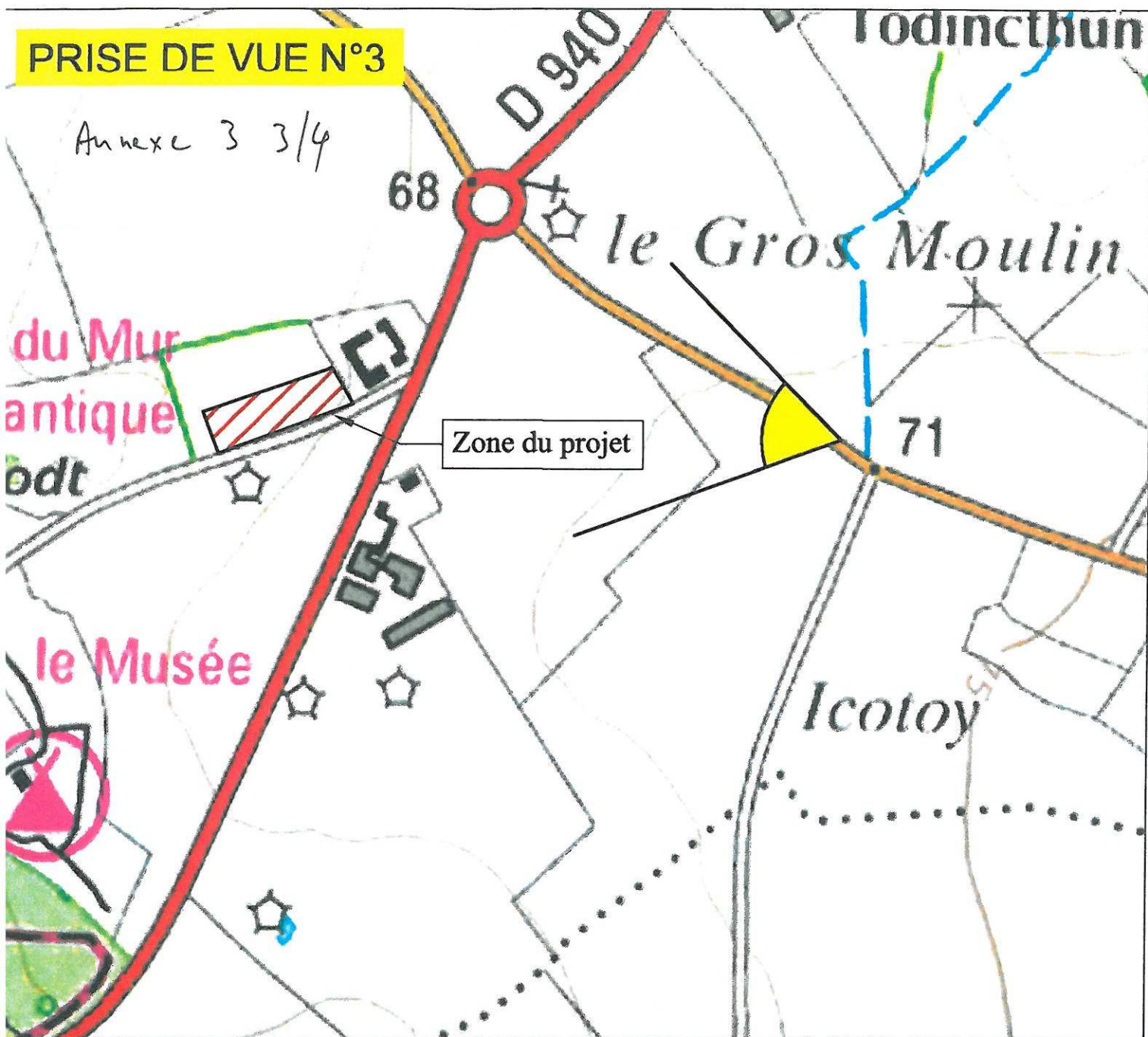
Iodincthun



Date de la prise de vue: juin 2013

PRISE DE VUE N°3

Annexe 3 3/4



Date de la prise de vue: octobre 2012

PRISE DE VUE N°4

Annexe 3 4/4

68

D 940

le Gros Moulin

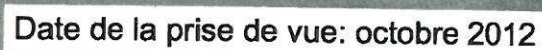
71

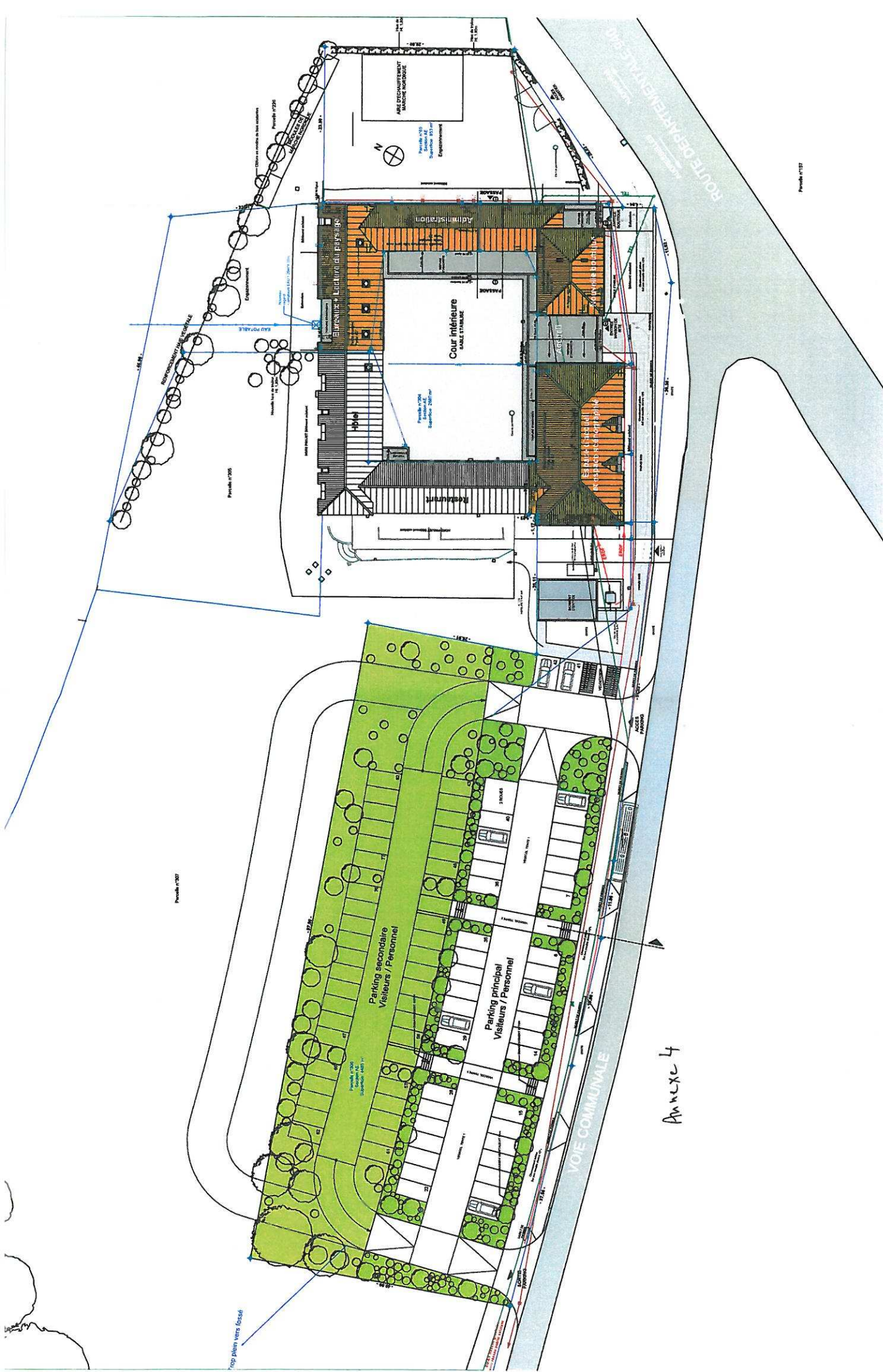
Zone du projet

le Musée

Icotoy

Iodincthun



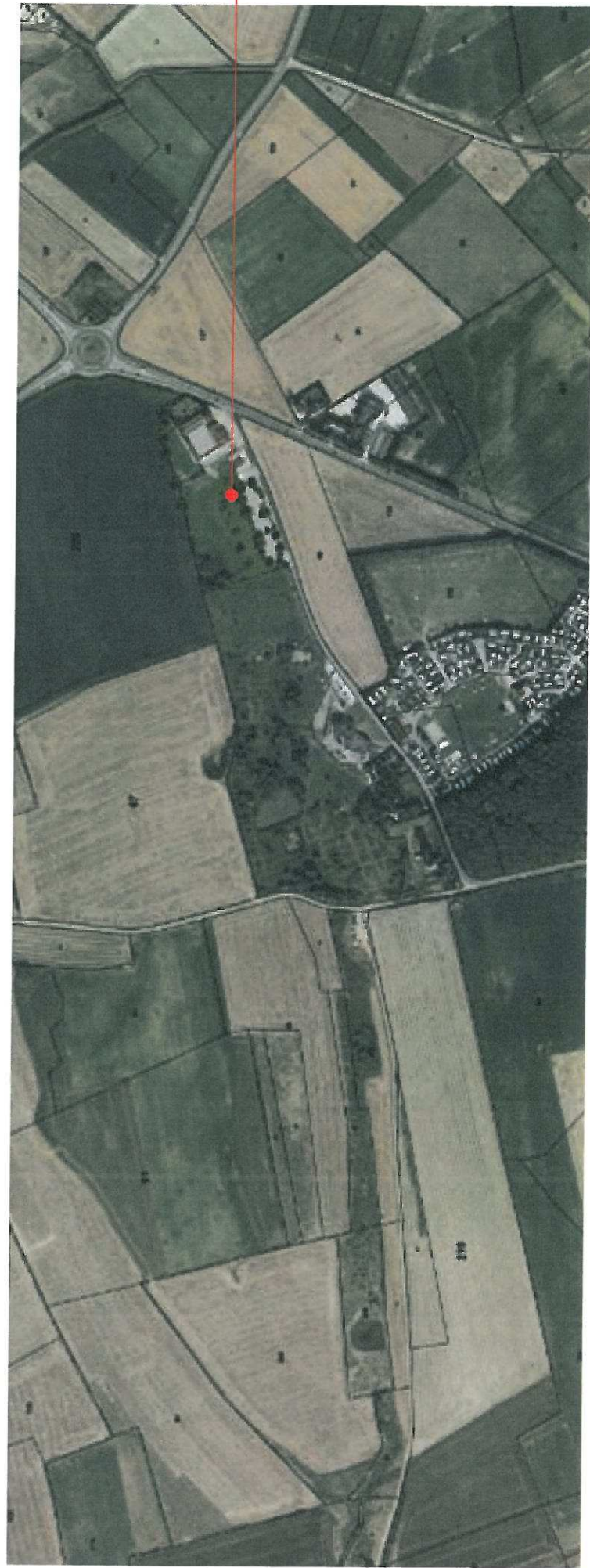


PLAN MASSE 1/500



PHOTO AERIENNE_ETAT EXISTANT

Anexe 5



PROJET